

**APPEL A LA CONSTITUTION
D'UNE COORDINATION NATIONALE UNITAIRE DE LUTTES**

Le remplacement du CPE par une extension du CIVIS constitue un premier recul du gouvernement dans sa politique de casse des droits sociaux collectifs. Il importe maintenant de poursuivre la lutte pour obtenir la satisfaction de l'ensemble de nos revendications.

Aujourd'hui les directions syndicales et les médias s'appliquent à enterrer notre mouvement considérant que nous avons gagné. Mais nous refusons ce diktat, nous nous sommes battus pour l'abrogation de la LEC et du CNE pendant deux mois et nous ne sommes pas prêts d'abandonner.

L'ampleur de la mobilisation nous a prouvé que la continuité du mouvement n'est pas dans les urnes de 2007, ni dans les négociations des appareils syndicaux avec ce gouvernement illégitime : seule la lutte de la jeunesse, des salariés, des chômeurs, des sans-papiers, des intermittents, dans l'unité d'action paie.

C'est pourquoi nous appelons à la constitution de comités régionaux de lutte regroupant tous les acteurs de la mobilisation, en qualité d'élus mandatés et révocables, et en conséquence à maintenir une structure nationale permanente: **la coordination nationale unitaire de luttes**. Ces comités régionaux et la coordination nationale devront établir une plate-forme de revendications unitaire et un calendrier de mobilisation comme cadre pour leur lutte.

- ABROGATION DE LA LEC DANS SON INTEGRALITE

- ABROGATION DU CNE

- ABROGATION DU CESEDA

- NON A LA PRIVATISATION DES UNIVERSITES :

- ABROGATION DES ECTS/LMD
- RETRAIT DU PACTE POUR LA RECHERCHE
- PAS DE NEGOCIATIONS SUR LES LIENS FACS/ENTREPRISES

- ABROGATION DE LA LOI FILLON RELATIVE A L'EDUCATION

- ABROGATION DES DECRETS SUR LE CONTROLE DES CHOMEURS

-ABROGATION DE LA LOI FILLON SUR LES RETRAITES

-CONTRE LA REPRESSION DES MOUVEMENTS SOCIAUX :

- AMNISTIE DE TOUS LES INCULPES LORS DES DERNIERS MOUVEMENTS (loi Fillon, révoltes en banlieues, CPE)
- RETRAIT DE LA LOI RAOULT